



2012 CONTRIBUTION VOLONTAIRE OBLIGATOIRE APPEL A COTISATION

A RETOURNER A :

FRANCE BOIS FORET - Service Gestion CVO.

45, avenue du Général Leclerc - 60509 CHANTILLY CEDEX

Tél. 03 44 62 52 85

DÉCLARATION DE VERSEMENT DE LA CVO. des PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS

Propriétaire forestier personne physique¹ (case à cocher)

Propriétaire forestier personne morale¹ (case à cocher)

Autre (à préciser):.....

Identification du redevable

Votre N° FBF :

Vos coordonnées: Identification complète: N° de SIRET complet, Raison sociale ou dénomination, identité du destinataire ou service... entrée-bâtiment-immeuble-résidence-ZI, numéro et libellé de voie, mention spéciale, code postal, localité ou cedex.

N° de SIRET

Code APE

Activité _____

e mail _____ @ _____

Téléphone fixe

N° de Portable

Vous pouvez soit :

- télécharger la déclaration www.foretpriveefrancaise.com

- ou télé-déclarer sur www.franceboisforet.fr règlement en ligne ou télécharger sur www.boisforets.fr

Déclaration à envoyer avec le règlement à France Bois Forêt - Service Gestion - CVO - 45 avenue du Général Leclerc - 60509 Chantilly Cedex
Dans les deux mois suivant la vente de bois⁴ jusqu'au 31. 12 . 2012

date de la vente	région de la vente ²	MONTANT DE LA VENTE PAR TYPE ³			MONTANT CVO à verser	ESSENCE PRINCIPALE ²
		sur pied CVO à 0,50%	abattu CVO à 0,33%	rendu usine CVO à 0,25%		
TOTAL CVO				€	

Vous pouvez effectuer votre règlement par chèque à l'ordre de France Bois Forêt ou par virement au N° de compte ci-joint.

Si vous procédez à un règlement par virement, veuillez nous envoyer ce bordereau avec votre N° de SIRET en référence obligatoirement.

Virement RIB

Crédit agricole d'Ile-de-France

Code Banque	Code guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
18206	00280	60286806417	56
Domiciliation : PARIS C.AFF.RENNES			
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1820	6002	8060 2868 0641 756
BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP882			

Titulaire du compte France Bois Forêt Propriétaires forestiers -10, avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS

1. Le versement de la CVO directement par le propriétaire forestier n'est obligatoire qu'encas de vente directe à l'export. Dans tous les autres cas, la contribution du propriétaire forestier peut être collectée et transmise par le 1^{er} acheteur – mention en est portée sur le document de vente (facture, etc.)
2. Préciser la région de la vente et les essences concernées pour permettre d'identifier l'origine des sommes collectées.
3. Montant de la vente HT et avant déduction des éventuels frais de coopérative ou d'expert.
4. Date du contrat de vente – sauf pour les ventes à l'unité de produits : date des réceptions.

L'interprofession Nationale France Bois Forêt soutient l'utilisation de la ressource forestière et l'emploi du bois.

France Bois Forêt - Service Gestion - CVO - 45 avenue du Général Leclerc - 60509 Chantilly Cedex

